

# Médaille du Travail

## La CFDT assistera les salariés de LR aux Prud'hommes

L'accord QVT ASF signé en 2018 par la CFDT prévoit l'attribution d'une prime pour la médaille « vermeil » (30 ans de travail dont 20 ans chez Vinci-Autoroutes). Notre législation prévoit 2 promotions par an : l'une au 1<sup>er</sup> janvier, l'autre au 14 juillet.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 15 octobre 2018 pour la promotion du 1er janvier 2019 et l'administration traitant les demandes au fil de l'eau, certaines attestations adressées aux salariés récipiendaires ont été datées de fin 2018.

### MÉDAILLE DU TRAVAIL



La DRH se retranche derrière cette date purement administrative pour refuser de payer la prime aux salariés concernés, lesquels ont pourtant appliqué à la lettre la réglementation en vigueur pour déposer leurs dossiers ; *malgré cela la Direction Languedoc-Roussillon a délibérément privé des dizaines de salariés de leurs primes.*

L'argument pour refuser ce paiement reposerait sur un risque de redressement de l'URSSAF !

Face à cette incroyable mauvaise foi, *la CFDT accompagnera juridiquement et financièrement les salariés* qui l'ont sollicité afin qu'ils puissent saisir individuellement les Prud'hommes et être ainsi légitimement indemnisés.

### LA MÉDAILLE DU TRAVAIL, C'EST UNE PRIME DE 1408€ NETS D'IMPÔTS

D'ici 2021, plus des deux tiers des salariés ASF bénéficieront de cette prime (900 salariés concernés en 2019, 1300 le seront en 2020 et 250 en 2021). La CFDT a obtenu cet avantage lors de la NAO 2018 et mettra tout en œuvre pour le pérenniser après 2021 ; de plus, elle revendiquera de nouvelles gratifications pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> médailles (35 et 40 ans de travail) aujourd'hui reconnues par le droit français (ces primes ne pouvant être obtenues que par la négociation en entreprise).

**ALORS, VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !**

